

DÉPARTEMENT DES
ARDENNES

ARRONDISSEMENT
DE
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Délibération n°

N°47CD/06/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
OFFICE DE TOURISME
ARDENNE RIVES DE MEUSE

Place du Château
08320 VIREUX-WALLERAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ
DE DIRECTION

SÉANCE DU 25 JUIN 2026

OBJET : convention de partenariat entre l'office de tourisme Val d'Ardenne et l'Union départemental des offices de tourisme et syndicats d'initiative des Ardennes relative au projet Interreg VI - Ardenne Tourisme Compétences

L'an deux mille VINGT-SIX, vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Établissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Ardenne rives de Meuse, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'office de tourisme, rue du château, à Vireux-Wallerand sous la Présidence de Monsieur Pascal GILLAUX.

Membres en exercice : 13

Membres présents : 8

Suffrages exprimés : 8

N'ayant pas pris part au vote : 0

Convocation faite le : 10 juin 2026

Etaient présent(e)s :

Mesdames Isabelle BODART, Evelyne DEVOUGE-AUDART (jusqu'au point 50), Messieurs Dominique BERNIER, Slimane CHIBANE, Pascal GILLAUX, Frédéric LORIETTE, Maël PION, Frédéric PIERANGELI et Michaël WALTER.

Étaient excusé(e)s :

Mmes Marion JACQUEMIN, Isabelle COQUET, Evelyne DEVOUGE-AUDART (à partir du point 51) et Monsieur Olivier DIEUDONNE.

Secrétaire de séance :

Madame Isabelle BODART.

Objet : convention de partenariat entre l'office de tourisme Val d'Ardenne et l'Union départemental des offices de tourisme et syndicats d'initiative des Ardennes relative au projet Interreg VI - Ardenne Tourisme Compétences	Délibération avec incidence financière	Délibération n° N°47CD/06/2026
		Date : 25 JUIN 2026

Dans le cadre du projet transfrontalier franco-belge Interreg VI, l'Office de Tourisme Val d'Ardenne intervient en qualité d'opérateur, plus spécifiquement sur le volet « Ardenne Tourisme Compétences ». Ce programme vise, jusqu'en 2028 inclus, à professionnaliser la filière touristique de l'Ardenne transfrontalière et à accompagner la transformation numérique de l'accueil, de l'offre ainsi que des structures.

Les priorités du projet s'articulent autour des actions suivantes :

- Réaliser des diagnostics numériques à l'échelle du territoire concerné,
- Déployer un espace dédié à la montée en compétences des acteurs touristiques,
- Sensibiliser les professionnels aux enjeux des transitions numériques dans leurs prestations, leur accueil et leur démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE),
- Recenser, dispenser et transmettre des expertises ciblées en s'appuyant sur des organismes agréés,
- Proposer un accompagnement personnalisé (audits, bilans, élaboration de pages web) ainsi que des initiatives collectives (animation de clubs transfrontaliers).

Bénéficiant d'un cofinancement de l'Union européenne via le programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen, cette initiative d'envergure dispose d'une enveloppe globale de 2,7 millions d'euros, dont 1,6 million d'euros issus des fonds FEDER. Porté par 7 partenaires français et wallons, le projet ATC réunit également un large réseau de partenaires associés.

Considérant la présentation effectuée par la directrice de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) ;

Prenant acte des termes de la convention bipartite ainsi que de ses modalités financières, temporelles et opérationnelles ;

Le Comité de direction, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE POUVOIR au président pour signer ladite convention.

DEMANDE à la directrice et au responsable de communication de mettre en oeuvre le projet

AUTORISE la directrice à signer les documents afférents au projets (conventions et devis avec les accompagnés...).

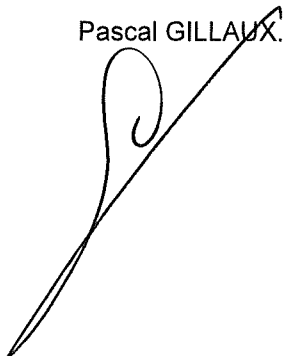
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié Exécutoire,

Le Président de l'EPIC
Office de Tourisme Ardenne rives de Meuse.

Pascal GILLAUD.



Transmis au représentant de l'État le :

Affiché le :

